



Probleme d'abus de confiance sur personne agée

Par **françoise**, le **28/09/2011** à **14:42**

Bonjour,

notre mere agée de 92 ans héberge depuis plusieurs années un ami ukrainien ; celui-ci est depuis quelque temps en situation irréguliere en france; il est heberge nourri et logé , mais sa présence devient très pesante et notre mère le craint , n'ose et ne peut physiquement rien pour lui signifier de partir de son plein gré, nous sommes ses deux filles d'accord pour l'aider à faire partir cette personne , nous aimerions éviter le dépôt de plainte pour le convaincre sans violence, quel moyen d'action avons nous?

Par **pat76**, le **29/09/2011** à **18:22**

Bonjour

Vous lui faites comprendre que n'ayant pas de titre séjour régulier, sa présence chez votre mère pourrait apporter à celle-ci des ennuis avec la justice et qu'il conviendrait alors qu'il reparte vers son pays ou un autre pays de l'Union Européenne ou il pourra demander un titre de séjour car il ne pourra l'obtenir en France sa présence actuelle n'étant pas régulière. Vous lui précisez qu'en cas de contrôle de police ou de gendarmerie, il risque de se faire arrêter et expulser car l'UKRAINE n'est pas membre de l'Union Européenne.

Si cette personne ne veut pas comprendre, il faudra alors avoir recours à la justice.